

# Responsable de la maintenance des bâtiments

**Le responsable de la maintenance des bâtiments** coordonne les moyens humains, techniques et financiers pour mettre en œuvre des programmes de travaux de maintenance et de mise en conformité sécurité/énergie afin de garantir des conditions optimales d'utilisation et de sécurité du patrimoine bâti de la collectivité.

## Le métier

Le responsable de la maintenance des bâtiments est autonome dans l'organisation de son travail. Il travaille en bureau mais est amené à se déplacer fréquemment sur le terrain. Ses horaires sont irréguliers avec une possibilité d'astreinte. Il est une force de proposition auprès de la collectivité.

## Les activités

- Monter, planifier et coordonner des opérations de maintenance des bâtiments
- Effectuer une veille juridique et réglementaire en matière de bâtiment
- Piloter et suivre des contrats de maintenance
- Contrôler les règles de sécurité dans les bâtiments (E.R.P.)
- Participer à la définition de la politique de maîtrise de l'énergie de la collectivité
- Elaborer et suivre les budgets d'investissement (travaux mineurs) et de fonctionnement
- Superviser la rédaction de marchés publics et d'études diverses
- Manager opérationnellement un service
- Animer et piloter des équipes
- Gérer les ressources humaines

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'ingénieur territorial.

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
ÉCONOMIE  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME